



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023

DÉLIBÉRATION  
N° 2023-02-DEL-172

OBJET :

**SERVICES  
TECHNIQUES –  
ACHAT ANNUEL DE  
PLANTES POUR LE  
FLEURISSEMENT DE  
LA COMMUNE**

RAPPORTEUR :  
**M. FLORENT  
BEQUIGNON**

CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRÉSENTÉS :  
33

NOMBRE DE VOTANTS :  
33

**Le 27 février 2023 à 19h00**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 20 février 2023  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gil GOMES, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Madame Elisabeth RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT,

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL à Madame Catherine EVANO,  
Monsieur Pascal GILLES à Monsieur Gilles GAILLARD,  
Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cédric AOUN,  
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN,  
Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI,  
Monsieur Christophe MARGAT à Madame Françoise POIRRIER,  
Madame Paméla BUQUET MAIRE à Madame Bérengère VOILLOT,  
Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KERIGNARD,  
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Souad BENDJEDDOU,  
Monsieur Fernando MENDES à Madame Valérie LENORMAND

EXCUSÉ(S) :

...

ABSENT(S) :

...

OBJET : SERVICES TECHNIQUES – ACHAT ANNUEL DE PLANTES POUR LE FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et, notamment, son article R. 2122-8,

VU la délibération n° 20230125DEL002 du 25 janvier 2023 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU les conditions générales d'achat de la Commune adoptées par délibération n° 2023-02-DEL-170 en date du 27 février 2023,

VU l'avis rendu par la Commission aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable dans sa séance du 20 février 2023,

**CONSIDÉRANT** que la Commune souhaite maintenir le fleurissement de ses espaces verts.

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse des trois devis reçus, le devis de la Société EARL Ets ALMIN pour un montant de 14 035€ HT présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

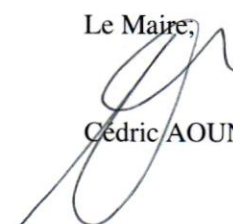
Le Conseil municipal, après avoir examiné les devis, puis entendu le rapporteur en ses explications et en avoir délibéré **à l'unanimité**,


#### DÉCIDE

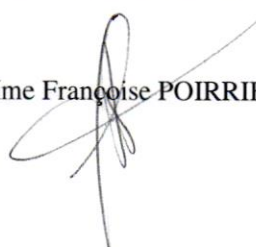
**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DE CONCLURE** le contrat liant la Commune de Triel-sur-Seine à la Société Ets ALMIN pour l'achat de 16 300 fleurs et un montant de 14 035 euros HT.

**ARTICLE 2 : CHARGE M.** le Maire ou son représentant de signer ledit contrat ainsi que tout document ou acte y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
  
Cédric AOUN

  
Mairie de Triel-sur-Seine  
Yvelines

La secrétaire de séance,  
  
Mme Françoise POIRRIER

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>*